

**Complément d'avis n° 2021/02-03
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure de chimie de Rennes
(ENSC Rennes)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Accréditation sous réserve émise dans l'Avis n°2021/02-03 concernant l'École nationale supérieure de chimie de Rennes, portant sur « la transmission avant le 15 mai 2021 d'un règlement des études applicable dès la rentrée 2021 et mis en conformité avec R&O notamment s'agissant des modalités de passage en année supérieure, du nombre de semaines de stage en entreprise qui doit être au moins de 14 semaines, de la possibilité pour un élève d'effectuer son redoublement au sein de l'école ».

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure de chimie de Rennes,
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Véronique LE LANN, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 7 juillet 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement des documents transmis et se prononce en faveur de la levée de la réserve formulée dans son Avis n° 2021/02-03.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 7 juillet 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON